



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025

Vœu relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur à Marwan Barghouti

déposé par Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu·es du Groupe communiste et citoyen

Considérant qu'à ce jour, plus de 10 800 prisonniers et prisonnières, dont 450 enfants, sont détenu·es dans les prisons israéliennes dans des conditions de détention arbitraires et inhumaines, en violation flagrante du droit international et que décrit, entre autres, le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié le 31 juillet 2024 ;

Considérant que Marwan Barghouti, homme politique palestinien, a été enlevé le 15 avril 2002 à Ramallah, lors de la seconde Intifada (2000-2005), et qu'il a été jugé lors d'un procès inique le 24 mai 2004 à cinq peines de prison à perpétuité pour « terrorisme », soit à l'emprisonnement à vie ;

Considérant les nombreuses violations du droit international et des droits de la défense concernant son procès : arrestation sur le sol Palestinien, détention arbitraire, non-reconnaissance de l'immunité parlementaire, mauvais traitements et actes répétés de torture ;

Considérant le caractère inéquitable de son procès, notamment dû à l'absence de preuve directe de la responsabilité personnelle de Marwan Barghouti dans les faits qui lui sont reprochés ;

Considérant qu'il est emprisonné depuis 24 ans ;

Considérant que cet homme désormais âgé de 66 ans est aujourd'hui en mauvaise santé, très amaigri à cause des mauvais traitements qui lui sont infligés, qu'il est condamné à l'isolement depuis maintenant deux ans et a encore été roué de coups par les gardes israéliens jusqu'à en perdre connaissance le 14 septembre dernier ;

Considérant qu'il est persécuté pour son engagement pour la libération de la Palestine, ayant été secrétaire général du Fatah en Cisjordanie à partir de 1994, dirigeant des Tanzim et élu, depuis 1996, du Conseil législatif palestinien (Parlement de l'Autorité palestinienne) créé à la suite des accords d'Oslo ;

Considérant qu'il menait des actions contre l'occupation israélienne à Gaza et en Cisjordanie tout en refusant explicitement tout attentat suicide et attaques contre les civils israéliens ;

Considérant qu'en 2006 il contribue à rédiger le « Document des prisonniers », un texte politique qui prône l'unité du mouvement national palestinien et qui défend la solution à deux États dans les frontières de 1967 et qu'il n'a jamais cessé de le faire malgré sa détention ;

Considérant que le projet politique de Marwan Barghouti repose sur la création d'institutions démocratiques visant à préserver le pluralisme en Palestine et sur un gouvernement palestinien respectueux des oppositions, en accord avec son attachement au dialogue qu'il a prouvé tout au long de sa carrière politique ;

Considérant que sa libération et sa participation aux élections présidentielles en Palestine pourrait jouer un rôle fondamental dans l'établissement d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, comme le souligne le communiqué du collectif Tsedek ! du 12 octobre dernier ;

Considérant que selon les résultats des enquêtes d'opinion, notamment ceux du Centre de recherche palestinien sur la politique et les sondages, Marwan Barghouti est aujourd'hui considéré par le peuple palestinien et par toutes les forces politiques comme étant le seul homme pouvant relever leur pays, très loin devant les représentants du Hamas en cas de présidentielles ;

Considérant l'ensemble de ses soutiens, y compris les illustres avocats qui se sont battus pour sa libération dont Gisèle Halimi et Daniel Voguet, mais aussi le combat sans relâche mené par son épouse l'avocate Fadwa Barghouti, qui a directement interpellé Donald Trump à ce sujet en octobre dernier, lequel a affirmé qu'il "prendra une décision" à ce sujet ;

Considérant la campagne internationale pour la libération de tous les prisonniers palestiniens lancée par « L'appel de Robben Island » en octobre 2013, alors parrainé par plusieurs Prix Nobel et soutenu en France notamment par Jean Brétéché, ancien ambassadeur de l'UE à Jérusalem, Jean Ziegler, vice-président du Comité consultatif des droits de l'Homme des Nations unies, Michel Rocard, Elisabeth Helfer-Aubrac, co-fondatrice de Mémorist ou encore Régis Debray, Rony Brauman et bien d'autres ;

Considérant la campagne en 2016 de l'ancien Prix Nobel Desmond Tutu visant à attribuer le Prix Nobel de la Paix à Marwan Barghouti, que l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) avait appuyé d'une pétition ainsi que le soutien constant apporté à Marwan Barghouti depuis de nombreuses années par plusieurs mouvements de gauche français et par des associations telles que la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ;

Considérant qu'en janvier 2024, Ami Ayalon, ancien chef du Shin Bet (le service de renseignement intérieur israélien) a déclaré que dans le cadre d'un accord global, il était nécessaire de « *libérer Marwan Barghouti* » car « *il est le seul dirigeant palestinien qui peut être élu et diriger un leadership palestinien uni et légitime vers une voie de séparation mutuellement consentie avec Israël* » ;

Considérant que Ronald Lauder, président du Congrès juif mondial depuis 2007, avait proposé en octobre dernier de se rendre en personne en Égypte pour inclure la libération de Barghouti dans l'accord final de cessez-le-feu - proposition rejetée par Benyamin Nétanyahou ;

Considérant la récente déclaration de Hadja Lahbib, commissaire européenne à l'aide humanitaire et à la gestion de crises, ancienne ministre belge des affaires étrangères issue du centre-droit le 27 octobre dernier, qui a dit voir en Barghouti « *le Nelson Mandela palestinien* » qui pourrait « *gagner la confiance de son peuple tout en le conduisant vers la paix* » ;

Considérant l'état d'isolement extrême dans lequel il est maintenu et l'urgence de le faire libérer, alors que sa famille est interdite de visite depuis trois ans, qu'il n'a pu rencontrer ses avocats très brièvement que cinq fois ces deux dernières années, et que les demandes de visites de la Croix-Rouge internationale et d'avocats étrangers ont toutes été refusées ;

Considérant que plusieurs municipalités, dont de nombreuses communistes, ont déjà voté en conseil municipal l'octroi de la citoyenneté d'honneur à Marwan Barghouti, dont Aubervilliers, Vitry, Ivry-sur-Seine, Gennevilliers, La Courneuve, Pierrefitte, Stains et Valenton en Île de France, mais aussi à Saint Pierre des Corps (Indre-et-Loire), Villerupt et Vandoeuvre (Meurthe-et-Moselle), Trélissac (Dordogne), Allonnes (Sarthe) ou encore Montataire (Oise) ;

Considérant le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville lors du conseil de Paris de mai 2015, mais qui fut pas adopté ;

Sur proposition de Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris attribue la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Marwan Barghouti.